

PLAN D'ACTION 2002-2003

1. Obtenir du financement pour la coordination (26 août)
2. Engager un(e) chargé(e) de projet
 - i. Demande de subvention salariale (30 août)
 - ii. Date limite pour recevoir les CV (13 sept.)
 - iii. Sélection de candidats pour entrevue, préparation des entrevues, structure du Comité (semaine du 15 sept.)
 - iv. Réalisation des entrevues, sélection d'un candidat, structure du Comité (sem. du 21 sept.)
 - v. Début du contrat du chargé de projet (30 sept.)
3. Organiser le bureau (sem. du 30 sept.)
4. Produire un règlement permanent pour adoption à l'AGA (sept. – oct.)
5. CA pour modification et/ou bonification du règlement permanent (15 oct.)
6. AGA pour adoption du règlement permanent (1^{er} nov.)
7. Promouvoir le Comité (dans les médias, auprès de la population et des intervenants)
 - i. Réaliser une liste de membres potentiels (oct.)
 - ii. Faire de la représentation dans le milieu médiatique (nov. à fév.)
 - iii. Réaliser un dépliant d'information (oct. – nov.)
8. Adhésion de membres (nov. à janv.)
9. Préparation et tenue de l'AGA du 17 février 03
10. Faire des demandes de subvention (janv. – fév.)